

# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 11 avril 2017 à 18 heures 30

*Convocation du 03 avril 2017.*

*Sous la Présidence de Pierre POLARD, maire.*

***Etaient présents :*** M. et Mmes David ALARY, Christian ALFARO, Valérie BORY, Pierre CUESTAS, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Véronique GALINIER, Michel GARY, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Erick GRANIER, Caroline HULLO, Jacques MAURAND, Florence RAYNIER, Alain RIVAYRAND, Céline TAILHADES, Jean-Claude VIVANCOS.

***Procurations :*** Jean-Michel CABROL à Annie DUCLA, Jérôme GARCIA à Gilles DUCLOS, Béatrice MILESI à Céline TAILHADES

***Absentes excusées :*** Séverine AZOUGARH, Corinne GALINDO

18h30 : ouverture de la séance. Secrétaire de séance : Christian ALFARO

Le compte rendu de la réunion du 21 février 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Maire présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Création d'un budget annexe « Zone d'aménagement Les Cagnes » et assujettissement du budget à la TVA
2. Création d'un budget annexe « Gendarmerie » et assujettissement du budget à la TVA
3. Acquisition d'un terrain auprès de l'opérateur Orange dans le cadre du projet de gendarmerie
4. Réalisation des emprunts pour l'opération de création d'une caserne de gendarmerie
5. Régie Lo Castel : modification de tarifs
6. Acquisition d'un véhicule électrique – adhésion au groupement d'achat avec Hérault Énergie
7. Admissions en non-valeur
8. Convention avec le comité départemental de sport adapté
9. Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Hérault
10. Indemnités des élus locaux – référence au nouvel indice terminal de la fonction publique
11. Centre Municipal de Santé : ouverture d'un troisième poste de médecin
12. Dénomination de l'école maternelle
13. Compte rendu des décisions du Maire
14. Questions diverses

### **1 – Création d'un budget annexe « Zone d'aménagement Les Cagnes » et assujettissement du budget à la TVA**

Le Maire rappelle le projet d'aménagement sur ce secteur qui comprendra, outre la future gendarmerie, de l'habitat individuel et collectif, ainsi qu'une zone d'activités tertiaires.

Il propose de créer un budget annexe, qui sera assujetti à la TVA.

Florence Raynier demande quel est l'intérêt de constituer un budget annexe. Le Maire répond qu'il s'agit de bien identifier les dépenses et les recettes afférentes à cette opération, et qu'un budget annexe est le meilleur moyen d'y parvenir.

Érick Granier demande quel sera le coût de l'opération. Le Maire indique que le coût global estimé est de 4.5 millions d'euros, qui sera équilibré par la vente des lots.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création du budget annexe intitulé « Zone d'aménagement Les Cagnes » et son assujettissement à la TVA.

## **2 – Création d'un budget annexe « Gendarmerie » et assujettissement du budget à la TVA**

Ce budget correspond aux frais de construction de la future gendarmerie et des logements destinés aux gendarmes. Le Maire présente le projet et le budget synthétique de l'opération, dont l'équilibre est atteint par le recours à un emprunt de 5 millions d'euros.

Florence Raynier demande comment est calculé le montant de l'aide de l'état, de 748 800 €, mentionnée dans le plan de financement. Le Maire indique qu'il s'agit d'un calcul prenant en considération le nombre d'unité logement (20 pour notre projet), multiplié par un coût plafond par unité logement (189 600 €), sur lequel est appliqué un taux d'aide de 19.75%.

Le loyer qui sera payé par la gendarmerie, une fois les locaux livrés, s'élève, annuellement, à 6% du coût plafond, soit 189 600 € HT.

Florence Raynier demande si d'autres subventions pourront être perçues et si d'autres communes se sont engagées avec nous sur ce projet. Le Maire indique que l'ADEME devrait se positionner sur le projet de création d'une chaufferie bois, et que la DETR devrait pouvoir être mobilisée. Il précise également que ce projet n'est porté que par la commune de Capestang. En outre, l'assujettissement à la TVA nous permettra de récupérer, par voie fiscale, la TVA payée sur les travaux, étant donné que le mécanisme du FCTVA ne s'applique pas en l'espèce. En contrepartie, le loyer sera encaissé pour son montant HT, la TVA afférente étant payée à l'état.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création du budget annexe intitulé « Gendarmerie » et son assujettissement à la TVA.

## **3 – Acquisition d'un terrain auprès de l'opérateur Orange dans le cadre du projet de gendarmerie**

Ce terrain, propriété du groupe Orange, et situé dans l'emprise de la future zone d'aménagement Les Cagnes, pourrait recevoir le projet de chaufferie bois, qui permettra de desservir le lotissement et la gendarmerie. D'une superficie de 3 000 m<sup>2</sup>, il a fait l'objet d'une évaluation par le service des domaines à 35 000 €. L'opérateur accepte de nous le céder moyennant la somme de 32 000 €.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de ce terrain, autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition, et mandate Me Marc pour établir l'acte de vente.

## **4 – Réalisation des emprunts pour l'opération de création d'une caserne de gendarmerie**

La Caisse des Dépôts et Consignations est l'organisme bancaire historique des créations de casernes de gendarmerie, sous maîtrise d'ouvrage publique, et propose des offres, à long terme, indexées sur le taux de rémunération du livret A + 1%. Sur les 5 millions d'euros nécessaires pour boucler l'opération, la CDC nous apporte son soutien à hauteur de 3.6 millions d'euros et sur une durée de 40 ans. Le solde, soit 1.4 million d'euros pourrait être couvert par un organisme bancaire « classique ». La Caisse d'Épargne a été approchée à ce sujet et nous propose un taux fixe de 2.47% sur 30 ans.

L'objectif de la présente délibération est de permettre au Maire de négocier les emprunts avec les banques, et ce au plus vite afin de bénéficier des conditions avantageuses du moment, avec, comme impératif, que le montant HT annuel du loyer encaissé (189 600 €) compense le montant cumulé des annuités des deux emprunts.

Florence Raynier demande quel est le taux actuel du livret A. Le Maire lui répond qu'il est fixé aujourd'hui à 0.75%

Michel Gary demande quel sera le planning de mobilisation des emprunts. Le Maire précise que l'emprunt de 1.4 millions d'euros, dont la période de préfinancement est de 12 mois au maximum sera mobilisé en premier lieu et permettra en outre de servir de ligne de crédit de trésorerie dans le cadre des opérations réalisées sur la zone d'aménagement « Les Cagnes ».

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à négocier les conditions financières des deux prêts, pour un montant total maximal de 5 millions d'euros.

## **5 – Régie Lo Castel : modification de tarifs**

La proposition de modification porte exclusivement sur les tarifs des visites libres du musée du plafond peint, qui seraient unifiées à 2 € / personnes, la gratuité pour les moins de 12 ans étant conservée.

En outre, il est proposé d'instaurer un nouveau tarif pour les stands lors des foires organisées par Lo Castel, qui serait fixé à 20 € / stand.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces modifications tarifaires.

## **6 – Acquisition d'un véhicule électrique – adhésion au groupement d'achat avec Hérault Énergie**

Le syndicat Hérault Énergie organise un groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques et hybrides. Ce groupement pourrait être l'occasion d'acquérir un petit véhicule électrique affecté aux médecins du centre municipal de santé pour effectuer les visites à domicile.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au groupement d'achat.

## **7 – Admissions en non-valeur**

La trésorerie de Capestang nous demande d'admettre en non-valeur 650 € sur le budget de l'eau et de l'assainissement et 1 357.20 € sur le budget général. Ces sommes n'ont pu être recouvrées par la trésorerie, malgré les procédures mises en œuvre.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces admissions en non-valeur.

## **8 - Convention avec le comité départemental de sport adapté**

Cette convention permettra de favoriser l'ouverture de certaines activités gérées dans le cadre de la régie Lo Castel (danse et judo, les deux animateurs ayant les diplômes requis pour accueillir ce type de public), aux personnes en situation de handicap physique et mental, et de mobiliser des financements pour les équipements sportifs.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

## **9 - Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Hérault**

La convention qui nous est proposée par le SDIS, permettra le partage des informations relatives aux établissements recevant du public situés sur le territoire de la commune, sans contrepartie financière.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

## **10 - Indemnités des élus locaux – référence au nouvel indice terminal de la fonction publique**

Le Maire rappelle le taux des indemnités de fonction des élus et la désignation des élus qui en sont bénéficiaires sont fixés par délibération du conseil en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

Considérant que les délibérations faisant référence à l'ancien indice brut terminal 1015 ne sont plus valables car un nouvel indice brut terminal de la fonction publique est prévu par le décret 2017.85 du 26 janvier 2017, il convient de faire référence à l'indice brut terminal sans le préciser car une nouvelle modification de celui-ci est prévu en janvier 2018.

Les taux attribués à chaque élu restent inchangés, dans la limite de l'enveloppe globale de 142% de l'indice brut terminal conformément au taux maximum légaux prévu par le CGCT.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

## **11 - Centre Municipal de Santé : ouverture d'un troisième poste de médecin**

La création d'un 3<sup>e</sup> poste de médecin permettra de répondre à 3 objectifs : instaurer une plus grande souplesse dans l'organisation des consultations et répondre aux attentes des médecins en termes de

plannings, réaliser des visites à domicile auprès d'une population ayant une mobilité réduite (personnes âgées et/ou en situation de handicap), faire face à la montée en puissance de notre structure et pallier plus facilement l'éventuelle absence d'un médecin (congé ou maladie) sans réduire l'amplitude d'ouverture du CMS.

Le Maire indique que depuis l'ouverture, 2 500 consultations ont été réalisées.

Florence Raynier estime prématurée l'ouverture du troisième poste de médecin.

Sylvie Gisbert estime au contraire que l'ouverture se fait au bon moment, et va correspondre à l'augmentation de la population en raison de l'approche de la période estivale.

Érick Granier demande si le tiers payant sera appliqué dans le cadre des visites à domicile. Le Maire lui répond par l'affirmative.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 3 – Michel Gary, Florence Raynier, Véronique Galinier – Pour : 18), autorise l'ouverture d'un troisième poste de médecin à temps complet.

## **12 - Dénomination de l'école maternelle**

A la demande des enseignantes de l'école maternelle le conseil municipal est invité à se prononcer sur la dénomination de l'école. Plusieurs noms ont été proposés, par les enseignantes, les parents d'élèves et les membres du conseil municipal :

- 1 Les petits cailloux
- 2 Canal du midi
- 3 Gabriella Mistral
- 4 Lucie Aubrac
- 5 Charlemagne
- 6 Simone Veil
- 7 Charles Peguy
- 8 Jean Musy
- 9 Marthe Belet
- 10 les Maronniers

Après un vote à bulletin secret « LUCIE AUBRAC » recueille la majorité des voix du conseil.

L'école maternelle sera donc désignée désormais sous cette appellation

## **13 - Compte rendu des décisions du Maire**

Le Maire énumère les décisions qu'il a prises depuis le dernier Conseil Municipal :

- Emprunt 2017 – 500 000 € – (013/2017)
- Attribution du marché pour la réhabilitation de l'arrosage du terrain d'entraînement - 17 009.71 € HT – (014/2017)
- Attribution du marché pour la réhabilitation de l'arrosage du terrain d'honneur – 18 210.73 € HT – (015/2017)
- Attribution du marché pour les travaux d'urgence sur la collégiale – lot 1 – 37 207.57 € HT – (016/2017)
- Attribution du marché pour les travaux d'urgence sur la collégiale – lot 3 – 8 880 € HT - (017/2017)
- Lutte contre une infestation de termites – (019/2017)
- Enquête publique pour l'intégration des voies, réseaux et espaces verts du lotissement Saint Pierre dans le domaine public communal – (020/2017)
- Attribution du marché pour la création d'une aire de stationnement au port – 24 810.30 € HT – (021/2017)
- Attribution du marché pour la pose et la fourniture d'une barrière pour le camping – 4 292.55 € HT – (022/2017)
- Attribution du marché pour la fourniture et la plantation d'arbres – 4 056 € HT – (023/2017)
- Convention PEP'S et FORME- Animation LO CASTEL – (024/2017)
- Attribution du marché pour la réalisation du spectacle son et lumière 2017 – 22 265 € HT – (025/2017)
- Convention avec l'association « Terres de lien » - 5 800 € HT – (026/2017)

## **14 - Questions diverses**

Érick Granier fait remarquer le coût qu'il juge élevé, de la prestation dévolue à l'association « Terres de lien ». Le Maire répond qu'il s'agit du coût normal pour une prestation complète et de qualité.

- FAIC 2017 : le Maire propose de présenter au titre de ce fonds et pour 2017, la création du plateau sportif et le réaménagement du restaurant scolaire, pour un montant total de 55 141.53 € HT. Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

- Mise en accessibilité de deux arrêts de bus : il convient de compléter la précédente délibération en précisant que les travaux seront réalisés en régie. Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

- Dotation et fiscalité : les notifications des dotations et les éléments relatifs à la fiscalité ont été reçus. Leur montant total cumulé est supérieur aux prévisions inscrites dans le budget primitif 2017 de la commune. (40.000€ de recettes supplémentaires // 2016).

- Sylvie Gisbert indique qu'un spectacle de danse interprété par les enfants du Castel va être proposé. L'amicale des sapeurs-pompiers est d'accord pour s'occuper du son et de l'éclairage, moyennant une aide de 100 €. Cette somme sera prélevée sur la ligne subvention exceptionnelle du budget.

- Jean Claude Vivancos demande où en est le déploiement des compteurs Linky sur la commune. Le Maire répond qu'aucune information ne nous a été transmise à ce jour, et que la commune n'a pas de position officiellement arrêtée sur cette question à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre POLARD remercie l'assemblée et lève la séance à 20h

#### APPROBATION DU C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11.04.2017

Le Maire,  
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,  
Christian ALFARO

David ALARY

Séverine AZOUGARH

Valérie BORY

Jean-Michel CABROL

Pierre CUESTAS

Anne Marie DUCLA

Gilles DUCLOS

Véronique GALINIER

Corinne GALINDO

Jérôme GARCIA

Michel GARY

Isabelle GIL

Sylvie GISBERT

Erick GRANIER

Caroline HULLO

Jacques MAURAND

Béatrice MILESI

Florence RAYNIER

Alain RIVAYRAND

Céline TAILHADES

Jean-Claude VIVANCOS